

<https://enseignants.se-unsa.org/Prime-d-equipement-informatique>



Prime d'équipement informatique

- Mon argent et moi - Mes indemnités et primes -

Date de mise en ligne : jeudi 24 juin 2021

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Prime d'équipement informatique

Cette prime de 150 Euros nets est versée aux bénéficiaires en activité au 1er janvier, à compter de février 2021. Elle est attribuée chaque année aux personnels exerçant à temps complet comme à temps partiel.

Bénéficiaires

- Enseignants, stagiaires et titulaires, exerçant des missions d'enseignement
- Psychologues de l'Éducation nationale, stagiaires et titulaires
- Contractuels exerçant les missions ci-dessus, sous certaines conditions.

Compensation pour les profs docs et les CPE

Nous avons obtenu une revalorisation de leurs indemnités, légèrement supérieure au montant de la prime d'équipement informatique :

- de 767,10 Euros à 1 000 Euros bruts pour les profs doc
- de 1 213,56 Euros à 1 450 Euros bruts pour les CPE.

Exclus sans solutions

Restent aussi exclus certains enseignants comme les conseillers pédagogiques, les Erun, les Dacs, les DDFPT... s'ils n'exercent pas directement des missions d'enseignement.

Les collègues en congé parental, en disponibilité ou en congé de formation professionnelle au 1er janvier 2021 ne percevront pas la prime pour 2021. Un collègue qui prendrait 2 mois de congé parental autour de cette date sera exclu, ce qui est inadmissible. Cela pénalisera encore les femmes qui sont toujours les plus nombreuses à prendre ce congé, ainsi que les hommes qui ont la volonté d'inverser cette tendance.

Contractuels en CDD et CDI

Les personnels contractuels en CDI bénéficient de la prime d'équipement.

En CDD, la prime est attribuée pour des contrats d'un an au 1er janvier ou des contrats successifs d'une durée cumulée d'un an, sous réserve que l'interruption entre 2 contrats soit inférieure à 4 mois.

L'avis du SE-Unsa

La création de cette prime est une bonne nouvelle qui répond à une demande forte du terrain. En excluant certains enseignants et les CPE, elle crée un sentiment d'injustice.

Le SE-Unsa va poursuivre l'action jusqu'à obtenir des solutions indemnitaires pour chaque catégorie exclue à ce jour du bénéfice de la prime.